

DÉSIGNATION DES SERVICES	1 ^{re} CATÉGORIE		2 ^e CATÉGORIE
	A.	B.	
<i>Service judiciaire (suite) . . .</i>		<p>Juge-président à Cayenne.</p> <p>Juge président à Nouméa.</p>	<p>Juge à la : Martinique. Guadeloupe. Réunion.</p> <p>Juge-président à : Saint-Pierre et Miquelon Mayotte. Nossi-Bé. Gabon. Papeete.</p> <p>Juge de paix à compétence étendue. Juge de paix.</p>
<i>Administration pénitentiaire.</i>		<p>Directeur. Sous-directeur. Chef de bureau de 1^{re} classe. Inspecteur principal de 1^{re} classe.</p> <p>Commandant supérieur de pénitencier de 1^{re} classe. Agent général de culture de 1^{re} classe.</p>	<p>Chef de bureau de 2^e classe. Inspecteur principal de 2^e et 3^e classe. Commandant supérieur de pénitencier de 2^e et 3^e classe. Agent général de culture de 2^e et 3^e classe. Surveillant principal. Caissiers de toutes classes. Chef de service des travaux. Sous-chef de bureau. Inspecteur. Commandant de pénitencier Agent de colonisation.</p>
<i>Service des géôles et prisons coloniales.</i>			<p>Directeur de prison (13). Inspecteur.</p>